

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : APPROBATION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES  
RENOUVELABLES (8.8)

**L'an deux mille vingt-quatre, le 08 avril à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 28  
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **29 mars 2024**  
Date d'affichage de la convocation : **29 mars 2024**

**Présents :** Monsieur DUNAND (mairie), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYENNINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, GIET, DA SILVA DIAMANTINO, GARNIER-SIMON et Messieurs CADOUX, ROBBEZ, PELLETIER, MOLINAS, SIGAUD, VAN VAEREMBERG, LEVITRE, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

### **Pouvoirs :**

Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme COURT,  
M. MAZET donne pouvoir à Mme DA SILVA DIAMANTINO,  
M. DUVILLARD donne pouvoir à M. CADOUX,  
M. DANGUY donne pouvoir à M. ROBBEZ,  
Mme CHARRE donne pouvoir à M. JUILLARD.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables dite loi APER,

**VU** le code de l'énergie et notamment l'article L 141-5-3,

**VU** l'avis des membres de la commission municipale « Espaces publics, Environnement et Travaux » réunie du 12 mars 2024,

**VU** le débat organisé lors de la séance du conseil communautaire de Pays de Gex Agglo du 27 mars 2024, sur la cohérence des ZAEnR identifiées avec le projet de territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex,

**VU** la note de synthèse,

**RAPPELANT** que ces Zones d'Accélération correspondent aux zones que la ville juge préférentielles pour l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables en tenant compte des potentiels de production et des particularités du territoire communal,

**CONSIDÉRANT** que ces zones peuvent concerner plusieurs énergies renouvelables pour répondre aux différents usages, en électricité, chaleur ou gaz,

**CONSIDÉRANT** les cartographies établies en collaboration avec les services de Pays de Gex Agglomération,

**CONSIDÉRANT** la concertation mise en place auprès de la population, du 15/03/2024 au 31/03/2024, et les remarques émises dans ce cadre,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE**, les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables définies et identifiées pour la ville de Gex :

Zones pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnées ci- après, ainsi que sur les cartes annexées à la présente décision ;


- **APPROUVE**, les énergies et zones suivantes :

- Pour la filière solaire photovoltaïque au sol : cartographie figurant en annexe ;
- pour la filière solaire photovoltaïque sur bâtiments : cartographie figurant en annexe ;
- Pour la filière géothermie : cartographie figurant en annexe ;
- Pour la filière méthanisation : cartographie figurant en annexe ;
- Pour la filière réseaux de chaleur : cartographie figurant en annexe.

- **AUTORISE**, Monsieur le maire ou un adjoint délégué à transmettre les cartographies de ces Zones d'Accélération des Energies Renouvelables identifiées au référent préfectoral.

Mesdames GARNIER-SIMON, CHARRE (par procuration) et Messieurs JUILLARD, BOCQUET se sont abstenus.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le 
ID : 001-210101739-20240409-2024_052_DEL-DE

La secrétaire de séance,  
**Dominique COURT**



Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 09 avril 2024.

Le maire,  
**Patrice DUNAND**



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 11 avril 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 11 avril 2024.